

Négociations à la Branche des IEG

CPPNI du 11 juin 2026

Juin
2026

Des employeurs myopes, mais pas tout à fait sourds

En ouverture, les 4 fédérations syndicales ont lu un communiqué commun demandant aux employeurs une réouverture de négociation relative aux augmentations générales de branche pour l'année 2026. En effet, face à **l'accélération significative de l'inflation en France** (+2,4 % en un an), les 0,5 % de hausse du SNB au 1^{er} janvier 2026 décidés unilatéralement, paraissent bien insuffisants.

Lire le communiqué interfédéral ici :



Les employeurs ont répondu ne pas avoir une vision très claire de la situation et attendent le prochain rapport de la Banque de France. Un nouveau point sera fait à la CPPNI de juillet.

Hausse du SMIC de 2,41 %

Au 1^{er} juin, le SMIC horaire est passé à 1867,02 € brut par mois, ce qui l'amène au-delà du minimum d'embauche dans les IEG, actuellement à 1850,95 € (NR 50 – ECH4). Les employeurs s'engagent à rédiger une recommandation pour que les embauches se fassent a minima au-delà du NR 50 dès maintenant.

Application du congé supplémentaire de naissance

Voir notre fiche pratique :



Son application dans les IEG nécessite un décret simple qui devrait arriver prochainement pour préciser les conditions d'affiliation et de maintien de salaire. D'ores et déjà, les employeurs annoncent accompagner les salariés qui souhaiteraient faire valoir leurs droits.

Les sujets à l'ordre du jour de la CPPNI concernaient le fonctionnement de l'instance (agenda social) et le bilan de la négociation collective dans les IEG.

Prochaine CPPNI

Le 9 juillet 2026